

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Commission « développement économique et urbanisme »

séance du 28 septembre 2009  
séance du 10 septembre 2009

## 31 Foire aux marrons 2009 - organisation d'une tombola et d'un jeux concours « lâcher de ballons » gratuits

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSANTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointes & maires-adjoints, conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

M. VARLET

M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Eric MONTES, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de la prochaine foire aux marrons du 8 novembre 2009, il est prévu d'organiser une tombola ouverte à tous les visiteurs de la foire et dont la participation est gratuite. 20.000 bulletins seront distribués avant la date de la foire par les commerçants de Creil et le jour même par les commerçants participants ainsi qu'à plusieurs endroits bien identifiés sur le périmètre de la foire. Les bulletins de participations seront à déposer dans les urnes situées sur le périmètre de la foire. Un tirage au sort désignera les gagnants des lots mis en jeu, à savoir : 2 voyages pour deux personnes, 20 soirées spectacles pour deux personnes, des bons restaurant et des bons d'achats valables dans les commerces et sur les marchés de Creil. L'ensemble de ces lots représente une valeur globale d'environ 9.300 €

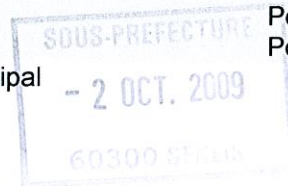
Sera également organisé un lâcher de ballons siglés « Creil ». La distribution gratuite des 5 000 bulletins de participation sous forme de carte postale se fera dans les écoles de Creil et le jour même sur stand. Les gagnants dont les ballons auront parcouru les plus grandes distances se partageront 10 bons d'achats dans les commerces de Creil d'une valeur globale de 700 €.

L'organisation de la tombola et du lâcher de ballons nécessite certaines démarches administratives et, le cas échéant, le dépôt du règlement auprès de l'office ministériel d'un huissier de justice, l'organisation du tirage au sort, ainsi que l'achat des différents lots ou l'acquisition des bons d'achat.

Les dépenses y afférentes sont prévues au budget de la ville pour un montant de 10.000 €.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de ces deux jeux.

Pouvoir à :	Mme CAPON
Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	M. GRIMBERT
Pouvoir à :	M MONTES
Pouvoir à :	M.BOULHAMANE
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à :	Mme RIFFAULT
Pouvoir à :	M. NACHITE
	39
	39
	29



# maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 10 septembre 2009

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1er :**

d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de la tombola gratuite et du lâcher de ballons lors de la foire aux marrons du 8 novembre 2009.

**Article 2 :**

d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville (compte 67/6714/91/DE)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous-Préfecture :

Jean-Claude VILLEMAIN

02 OCT. 2009

Affiché le :

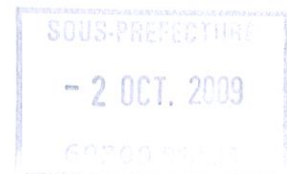
02 OCT. 2009

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 2.10.09. Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE